

## Réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 324 de l'Assemblée sur la limitation des armes stratégiques (Londres, 21 mars 1979)

**Légende:** Le 21 mars 1979, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique la réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 324 de l'Assemblée sur la limitation des armes stratégiques. Le Conseil réaffirme sa volonté de poursuivre l'amélioration des rapports entre l'Est et l'Ouest et estime que des mesures concrètes de contrôle des armements et de désarmement faciliteraient sensiblement la recherche de sécurité et de stabilité. Dans ce contexte, le Conseil soutient les négociations en vue d'un deuxième accord SALT (Strategic Arms Limitation Talks) et note que les États-Unis tiennent le Conseil de l'Atlantique Nord informé de l'état des négociations. Néanmoins, les pays membres de l'UEO constatent avec inquiétude le renforcement continu des forces du pacte de Varsovie. Par conséquent, pour assurer la dissuasion et la défense de l'Europe occidentale, ils continuent à soutenir la modernisation et le renforcement des capacités alliées.

**Source:** Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Recommandation de l'Assemblée No 334. Londres: 21.03.1979. C (79) 54. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1977, 01/05/1977-30/03/1979. File 202.413.24. Volume 1/1.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/reponse\\_du\\_conseil\\_de\\_l\\_ueo\\_a\\_la\\_recommandation\\_324\\_de\\_l\\_assemblee\\_sur\\_la\\_limitation\\_des\\_armes\\_strategiques\\_londres\\_21\\_mars\\_1979-fr-1b777928-2aa3-40e7-904e-83e3b2ed0a20.html](http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_324_de_l_assemblee_sur_la_limitation_des_armes_strategiques_londres_21_mars_1979-fr-1b777928-2aa3-40e7-904e-83e3b2ed0a20.html)



**Date de dernière mise à jour:** 13/10/2016

# UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (79) 54

Original français/anglais

21 mars 1979

## NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation de l'Assemblée No 324

(Doc. C (78) 154)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la recommandation No 324.

Cette réponse, qui a été adoptée par le Conseil au cours de sa réunion du 21 mars 1979, vient d'être transmise à l'Assemblée (cf. doc. CR (79) 3, V, 3).



9, Grosvenor Place  
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Réponse à la recommandation No 324  
sur la limitation des armes stratégiques

1. Les gouvernements membres ont réaffirmé récemment leur volonté de poursuivre l'amélioration des rapports entre l'Est et l'Ouest, et leur attachement permanent à une politique de détente, comme étant le meilleur moyen de promouvoir des relations stables et mutuellement avantageuses entre les gouvernements, et des contacts plus fructueux et plus fréquents entre les individus. Ils estiment que des mesures de contrôle des armements et de désarmement concrètes, équilibrées et vérifiables faciliteraient sensiblement cette recherche de sécurité, de stabilité et de paix.

2. Dans ce contexte, ils considèrent qu'un deuxième accord SALT qui contribue à la stabilité stratégique, qui maintienne la dissuasion, et qui réponde aux préoccupations et au souci de sécurité de l'Alliance de l'Atlantique nord, servira les intérêts de tous. Récemment, les gouvernements membres se sont félicités des progrès accomplis dans les négociations, et ils ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par les Américains pour que les pourparlers aboutissent à la réalisation d'un tel accord.

3. Les négociations SALT intéressent directement les gouvernements membres, en raison du rôle joué par les forces stratégiques américaines dans "la triade OTAN" composée des forces classiques, des forces nucléaires de théâtre et des forces nucléaires stratégiques, qui constituent une gamme de capacités permettant à l'organisation militaire de l'Alliance de répondre à l'agression, à tout niveau, par une réplique appropriée, tout en empêchant l'agresseur de prévoir à l'avance la nature de la réplique que provoquera son attaque, ou l'évolution ultérieure du conflit.

4. Conscients de cet intérêt direct, les Américains ont tenu le Conseil de l'Atlantique nord informé de l'état des négociations, et en particulier des discussions ont eu lieu régulièrement sur des questions présentant un intérêt spécial pour les gouvernements membres de l'U.E.O.

5. Malgré les assurances répétées des pays de l'Est, qui prétendent que leur objectif n'est pas l'acquisition de la supériorité militaire, les gouvernements membres ont continué à constater avec inquiétude le renforcement continu des forces et des armements, tant classiques que nucléaires, du Pacte de Varsovie. Devant ces développements, ils persistent à penser qu'il est nécessaire d'affecter à la modernisation et au renforcement des capacités alliées toutes les ressources nécessaires pour assurer la dissuasion et la défense.